



**DECLARATION DE S.E.M. AMADOU KEBE,  
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE  
DU SENEGAL A L'ORGANISATION POUR  
L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (OIA),  
A LA TROISIEME CONFERENCE D'EXAMEN DE LA  
CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES**

**LA HAYE**

**8-19 AVRIL 2013**

**Monsieur le Président,**

**Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais, à l'instar de tous les orateurs qui m'ont précédé, vous féliciter pour votre élection à la Présidence de notre Conférence. Compte tenu de votre grande expérience, je suis persuadé que vous conduirez nos travaux à des conclusions heureuses. Dans ce cadre, je voudrais vous assurer de la coopération entière de la délégation sénégalaise.

Je tiens, également, à remercier le Directeur Général de l'OIAC, Monsieur Ahmet Üzümcü, pour son éclatante Déclaration d'ouverture qui a eu le mérite de mettre en lumière les grands défis auxquels nous aurons encore à faire face dans le cadre du désarmement. La mise en œuvre complète de la Convention sur les Armes chimiques nous réserve des obstacles que nous surmonterons, tous ensemble, dans l'engagement, dans l'ardeur et dans une commune action. Je voudrais aussi noter sa disponibilité sans faille et son efficacité hautement appréciée, dans l'appui qu'il apporte aux Etats membres/

A notre collègue, l'Ambassadeur Nassima BAGLI d'Algérie, qui a présidé, avec dévouement et compétence, le Groupe de travail à composition non limitée sur la préparation de la Conférence d'examen, je présente les chaleureuses félicitations de ma délégation pour la qualité du document qu'elle présente à notre session.

Monsieur le Président,

Dans le combat que nous menons, ensemble, pour la paix et la sécurité du monde, la destruction totale des armes chimiques constitue une étape primordiale. C'est ce qui explique notre adhésion à la Convention et notre engagement à œuvrer à la réalisation de ses objectifs. Dans ce cadre, ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Iran, au nom du Mouvement des Non Alignés et la Chine, et par le Soudan au nom du Groupe Africain.

Au-delà de cet acte de solidarité, laissez-moi réaffirmer, avec insistance, certaines lignes de force des positions présentées par l'Iran et le Soudan.

### **1°/ Sur la destruction**

Autant, nous nous félicitons des progrès accomplis avec la destruction de 80% des stocks d'armes chimiques déclarés, autant nous sommes préoccupés par le non respect de la date finale du 29 avril 2012. Ma délégation est convaincue que plus peut et doit être fait et plus vite.

### **2°/ Sur l'universalité de la Convention**

Les risques contre lesquels nous luttons seront, quelle que soit notre détermination, encore présents tant que tous les Etats n'auront pas adhéré à la Convention. Je salue, à ce sujet, l'initiative du Directeur Général de recourir à la coopération des Organisations régionales pour convaincre certains Etats à venir nous rejoindre. Je suis sûr que, quand il s'adressera au Conseil exécutif de l'Union africaine, en juin 2013, il suscitera de nouvelles adhésions. Le soutien du Sénégal lui sera assuré dans cette entreprise.

### **3°/ La mise en œuvre de l'Article VII**

Nous saluons les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Article VII de même que nous reconnaissons les nombreuses difficultés auxquelles les pays en développement font face à ce sujet. L'assistance et le soutien technique de l'OIAC à tous les Etats-Parties doivent continuer si on veut effectivement réaliser les objectifs de l'Article VII.

### **4°/ L'Article X**

Notre Conférence doit se focaliser sur la mise en œuvre de l'Article X, surtout ses dispositions relatives à l'assistance et à la protection contre les Armes chimiques. Mieux, nous devons mettre l'accent sur les contributions au Fonds volontaire pour l'Assistance aux victimes des Armes chimiques.

### **5°/ La mise en œuvre de l'Article XI**

Ma délégation apporte son appui sans réserve à la proposition du Mouvement des Non Alignés d'avoir un Plan d'action pour la mise en œuvre entière de l'Article XI de la CAC. A ce sujet, nous reprenons avec force que les Etats-Parties ont l'obligation de coopérer et de mettre en œuvre la Convention. Mais cela ne doit pas entraver leur développement économique et technologique. Tant que nous sommes dans le cadre



d'activités non interdites par la Convention, tout doit être fait pour lever les restrictions ou éviter d'en imposer.

#### **6°/ Le recrutement au sein de l'OIAC**

Ma délégation soutient la requête faite par le Soudan, au nom du Groupe africain, pour que, dans le cadre du recrutement, surtout pour le personnel professionnel, l'équilibre géographique et celui du genre soient respectés.

#### **7°/ La mise en œuvre du Programme pour l'Afrique**

Notre session reconnaîtra que ce Programme, établi par le Directeur Général, en faveur des Etats africains, est d'une importance vitale pour ceux-ci et donner des directives fermes pour sa mise en œuvre entière dans les années qui viennent.

Ceci nous semble capital. Pour des pays qui n'ont ni produit, ni possédé, ni stocké des armes chimiques ; pour des pays qui ne possèdent que des industries chimiques embryonnaires ; qui n'ont qu'une expertise très limitée et très faible ; où se trouve l'intérêt à être partie d'une Convention sur les armes chimiques ?

Si nous avons adhéré à la Convention, c'est essentiellement, je ne dis pas uniquement, parce que

1°/ la menace que les armes chimiques font peser sur le monde ne connaît pas de frontières. Tous les Etats peuvent en être affectés ;

2°/ les accidents au niveau des industries chimiques nationales peuvent affecter dangereusement la vie et la santé de nos populations, si nous n'avons pas l'expertise et les moyens d'y faire face ;

3°/ l'OIAC peut et doit renforcer nos capacités, en tant qu'Etats-Parties, en matière de prévision et de gestion des accidents chimiques dans le cadre de l'utilisation de la Chimie à des fins pacifiques.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs les délégués de votre aimable attention, et vous demande, Monsieur le Président, que cette déclaration soit publiée comme document officiel de notre Conférence.